

Avant de quitter Venise, le prince et le pontife nommèrent trois commissaires pour procéder à la restitution des terres de l'Église dont l'empereur avait fait la conquête : enfin Frédéric prit congé d'Alexandre et retourna à Césène; le pape s'embarqua avec sa suite sur des galères vénitiennes pour Lépante; de là il passa à Troja, ensuite à Bénévent, et enfin à Anagni, où il fit son entrée le 14 décembre 1176, après une année d'absence.

L'antipape Calixte ayant appris l'abjuration de l'empereur, se rendit auprès du saint-père avec quelques ecclésiastiques, et en présence des cardinaux et des évêques, il abjura le schisme, prêta serment de fidélité et implora son pardon. Alexandre ne lui adressa aucun reproche; il déclara, au contraire, que l'Église romaine le recevait avec joie, et lui rendait le bien pour le mal; en effet, il le traita depuis avec beaucoup d'égards et l'admit souvent à sa table.

Cependant le schisme ne fut pas entièrement éteint, et quelques obstinés qui refusaient de reconnaître le saint-père élurent à la place de Calixte, Landositino, de la famille des Frangipanes, et le proclamèrent sous le nom d'Innocent III. Un chevalier romain, frère de l'antipape Octavien, le prit sous sa protection, et lui donna le château de Palombra, forteresse imprenable, qu'il avait près de Rome. Mais fidèle à sa politique de corruption, le pontife fit proposer au chevalier une somme importante pour prix de son château et de tout ce qu'il renfermait : l'indigne seigneur accepta le marché et vendit la forteresse. Landositino fut plongé dans les cachots de Cava, soumis à des tortures affreuses et

enfin étranglé. Alors fut complètement terminé le schisme qui avait désolé l'Italie, la France et l'Allemagne pendant vingt années entières.

Au milieu de tous les désordres qu'entraînent les guerres, de graves abus s'étaient introduits dans l'Église : le pape, sous prétexte d'y mettre un terme, convoqua un concile général à Rome, pour le premier dimanche de Carême de l'année 1179. Dans sa lettre de convocation, Alexandre prévenait les évêques d'Italie que leur présence au synode était obligatoire, ce qui ne les rendit pas plus exacts; car tous savaient que les conciles n'étaient pour le pape qu'un moyen de lever des impôts sur les évêques et sur les abbés, qui préféreraient acheter avec de l'or le droit de ne point abandonner leurs habitudes de paresse et de débauches. Au jour marqué, l'assemblée, quoique peu nombreuse, se réunit dans l'église de Latran : le pape était placé sur une estrade avec les cardinaux, les préfets, les sénateurs et les consuls de Rome.

On décréta plusieurs canons pour prévenir les schismes dans l'élection des papes; on décida que les deux tiers des voix du sacré collège étaient indispensables pour rendre la promotion régulière, et que l'ecclésiastique qui ne les ayant pas obtenues prendrait néanmoins le titre de pape, serait privé des ordres sacrés et excommunié jusqu'à sa mort, ainsi que tous ceux qui l'auraient reconnu. On s'occupa ensuite des aliénations des biens ecclésiastiques : les Pères déclarèrent suspendus des ordres sacrés et des dignités épiscopales, les prélats qui obligeaient leurs suffragants et leurs diocésains à engager les revenus des Églises pour leur donner des fêtes ou pour les traiter magnifiquement, lors-



qu'ils faisaient leur inspection pastorale. En effet, beaucoup d'évêques parcouraient plusieurs fois chaque année leurs diocèses avec toute leur maison, et se faisaient héberger par les prêtres et par les moines, afin de ménager leurs revenus. Pour réprimer cet abus le concile rendit ce sage décret : « Puisque l'Apôtre nourrissait lui et sa famille du prix de son labour, disaient les Pères dans leur bulle, nous ne voyons pas pour quel motif les évêques de nos jours agiraient autrement et voudraient réduire leurs inférieurs à la misère, et les obliger à vendre les ornements des basiliques et à engager les terres des couvents pour les héberger et pour nourrir une suite de valets qui dévore en quelques heures les provisions qui auraient suffi pour une année entière. C'est pourquoi nous ordonnons que les métropolitains, à l'avenir, ne pourront avoir dans leurs excursions plus de quarante chevaux; les cardinaux, vingt-cinq; les évêques, vingt à trente; les archidiaques, sept, et les doyens et les prêtres inférieurs, deux : nous leur défendons de mener avec eux ni chiens ni oiseaux pour les chasses, ni d'exiger qu'on serve sur leur table des mets recherchés et des vins étrangers. Nous ne leur permettons pas d'imposer des tailles à leur clergé; ils pourront seulement, en cas de nécessité, demander un secours charitable. Il leur est également défendu d'exiger un salaire pour l'intronisation des nouveaux évêques ou des abbés, pour l'installation des autres ecclésiastiques, pour les sépultures, pour les mariages et pour les autres sacrements, ce qui est un abus et un sacrilège, attendu qu'on les refuserait à ceux qui n'auraient pas d'argent pour les acheter. »

Parmi les différents canons établis au concile de Latran, le dernier est sans contredit le plus remarquable, puisque c'est le décret qui sert de fondement à la terrible inquisition; il est conçu en ces termes : « L'Église, comme le dit saint Léon, bien qu'elle rejette en morale les exécutions sanglantes, ne laisse pas de les admettre en pratique, parce que la crainte d'un supplice corporel fait quelquefois recourir les pécheurs aux remèdes spirituels. Or les hérétiques que l'on nomme Catharins, Patarins ou Publicains, se sont tellement fortifiés dans la Gascogne, dans l'Albigeois et sur le territoire de Toulouse, qu'ils ne se cachent plus et enseignent ouvertement leurs erreurs; c'est pourquoi nous les anathématisons, ainsi que ceux qui leur donnent asile ou protection, et s'ils meurent dans leur péché, nous défendons de faire des oblations pour eux, ni de leur donner la sépulture.

» Quant aux Brabançons, aux Aragonais, aux Navarrais, aux Basques, aux Cottereaux et aux Triaverdins, qui ne respectent ni les églises, ni les monastères, qui n'épargnent ni la veuve, ni l'orphelin, ni l'âge, ni le sexe, et qui pillent les champs et les villes, nous ordonnons pareillement que ceux qui les auront reçus, protégés ou logés, soient dénoncés et excommuniés dans toutes les églises, aux fêtes solennelles, et nous ne permettons de les absoudre eux-mêmes qu'après qu'ils auront pris les armes contre ces abominables Albigeois.

» En outre, nous déclarons entièrement relevés de leurs serments, les fidèles qui se sont engagés à eux par quelques traités, et nous leur enjoignons, pour la rémission de



» leurs péchés, à manquer de foi à ces hérétiques exécra-  
 » bles, à confisquer leurs biens, à les réduire en servitude, et  
 » à tuer ceux qui ne voudront pas se convertir. Nous accor-  
 » dons à tous les chrétiens qui prendront les armes contre  
 » les Catharins la même indulgence qu'aux fidèles qui se  
 » croisent pour le saint sépulcre. »

Ce décret infâme et les prédications furibondes des légats du saint-siège excitèrent si bien le zèle superstitieux des rois de France et d'Angleterre, que ces deux monarques résolurent d'aller en personne convertir les hérétiques ou les exterminer. Cependant les conseils de quelques seigneurs empêchèrent ces tyrans de diriger eux-mêmes cette croisade sacrilège, et ils en confièrent l'exécution à des évêques, sous la direction du légat romain Pierre Chrysogone.

Dans son histoire des Vaudois, Perrin raconte ainsi quelle fut l'origine de cette hérésie et les terribles conséquences qu'elle amena dans le midi de la France : « L'an de notre  
 » Seigneur 1160, la peine de mort fut prononcée contre tous  
 » ceux qui ne croiraient pas littéralement aux paroles sacra-  
 » mentelles prononcées par le prêtre sur l'Eucharistie, c'est-  
 » à-dire, que le Christ fût réellement dans l'hostie, sous la  
 » forme du pain, avec la roideur et la blancheur de cette  
 » substance, et conservant néanmoins la grosseur et la forme  
 » primitive de son corps, lorsqu'on le plaça sur l'arbre de la  
 » croix ; il était ordonné pareillement, sous les mêmes peines,  
 » d'adorer l'hostie, de tapisser les rues aux jours de pro-  
 » cession, de se mettre à genoux devant elle, de l'appeler  
 » Dieu, et de se frapper la poitrine.

» Pierre Valdo, citoyen de Lyon, s'éleva courageusement

» contre ces nouvelles superstitions ; il parla contre le clergé  
 » et contre les abominations qui s'étaient glissées dans le  
 » sein de l'Église romaine, disant que le pape avait aban-  
 » donné la foi chrétienne ; que la ville sainte était la  
 » Babylone prostituée, le figuier stérile que Dieu avait  
 » maudit, et qu'il ne fallait point obéir au pape ni le croire  
 » infallible ; que la gent monacale était un corps putréfié  
 » et pestilentiel, et que leurs vœux étaient les marques fatales  
 » de la bête de l'Apocalypse ; enfin il démasquait les fourbe-  
 » ries des prêtres, démontrant que le purgatoire, les messes,  
 » la dédicace des temples, la vénération des saints, les com-  
 » mémorations des morts, n'étaient que des inventions du  
 » clergé pour extorquer l'argent des simples.

» Dans toutes ses harangues, Valdo réunissait un nombreux  
 » auditoire, parce qu'il était en grande estime dans le pays,  
 » à cause de son érudition et de sa piété sincère ; en outre,  
 » on savait qu'il dépensait généreusement en aumônes les  
 » grands biens qu'il avait de son patrimoine. Il enseignait  
 » que le pain matériel devait nourrir le corps, et que l'âme  
 » devait s'alimenter de l'humilité et de la charité, qui étaient  
 » les seuls et véritables préceptes de la morale évangélique ;  
 » il prêchait plus encore d'exemple que de paroles, et menait  
 » une vie irréprochable, imitant les apôtres, lisant sans cesse  
 » les saintes Écritures, et cherchant en elles les véritables  
 » moyens de salut.

» Un mérite aussi remarquable, un courage aussi sublime,  
 » ne pouvaient manquer de lui susciter les prêtres pour enne-  
 » mis ; et celui qui se montra le plus acharné à sa perte fut, ce  
 » qui devait arriver, le métropolitain de Lyon, appelé Jean de



» Belles-Maisons. Ce prélat, exaspéré contre Valdo de ce qu'il  
 » osait catéchiser le peuple et blâmer les vices des papes et du  
 » clergé, lui fit intimer l'ordre de cesser ses enseignements,  
 » sous peine d'excommunication et d'être brûlé comme hé-  
 » rétique. Le philosophe fit répondre à l'archevêque qu'il ne  
 » redoutait pas les supplices, et qu'il continuerait à prêcher  
 » sur l'abominable corruption des prêtres, attendu qu'il ai-  
 » mait mieux obéir à sa conscience et à Dieu, qu'à un prélat  
 » qui était lui-même un athée et un abominable sodomite.

» Cette réponse énergique augmenta la rage de Jean, qui  
 » envoya sur l'heure des gardes pour l'arrêter; mais le peuple  
 » se rangea du parti de l'apôtre et chassa les séides de l'ar-  
 » chevêque. Valdo demeura encore trois ans à Lyon, sous la  
 » protection de ses amis; mais le pape Alexandre, troisième  
 » du nom, qui était très-cruel, quoiqu'il affectât de ne pas le  
 » paraître, ayant été instruit qu'un grand nombre de Lyon-  
 » nais révoquaient en doute son autorité souveraine, et re-  
 » doutant que cette rébellion contre sa puissance ne se pro-  
 » pageât en France, anathématisa Valdo et tous ses adhérents,  
 » et commanda à Jean de Belles-Maisons de les persécuter  
 » jusqu'à leur entière extermination.

» Alors les réformateurs se virent traqués comme des bêtes  
 » féroces, livrés aux plus affreux supplices ou forcés de quit-  
 » ter Lyon. Ils se répandirent par bandes dans le midi de la  
 » France, sous le nom de Vaudois, dérivé de Valdo leur  
 » chef; et en peu de temps les nouvelles doctrines firent de  
 » si rapides progrès, que le comté de Toulouse et tous les  
 » peuples des provinces méridionales se déclarèrent contre  
 » les papes..... »

C'était précisément pour arrêter cette propagation reli-  
 gieuse qu'Alexandre fulminait de nouveaux anathèmes et  
 prêchait une croisade contre les Vaudois. A sa voix, des  
 milliers de fanatiques prirent les armes et marchèrent sur  
 Toulouse, qui avait alors pour consul un vénérable vieillard,  
 appelé Pierre Durand, qui employait ses grandes richesses à  
 soulager les pauvres, et qui était surtout distingué par ses  
 vertus et par ses lumières. Sans égard ni pour son âge ni  
 pour son caractère, le légat Jean Chrysogone fit saisir tous  
 ses biens, et le chassa de France, avec défense d'y rentrer  
 qu'après avoir servi les pauvres pendant dix ans à Jérusalem.  
 Ensuite il confisqua les richesses de ses proches et de ceux  
 qui avaient seulement communiqué avec lui; il exila tous les  
 citoyens opulents parce qu'ils étaient suspectés d'hérésie, et  
 en fit appliquer plusieurs à la torture pour en obtenir des  
 dénonciations.

Cette première expédition contre les Vaudois paraissait  
 terminée, lorsque arriva un autre légat, nommé Henri, an-  
 cien abbé de Clairvaux, qui venait d'être élevé au cardinalat.  
 Ce prêtre exécrable s'avancit à la tête d'une armée de ban-  
 dits, et muni d'ordres impitoyables qui lui avaient été envoyés  
 de Rome. Alors des bûchers se dressèrent; les instruments  
 de tortures déchirèrent de nouveau les victimes de la super-  
 stition; enfin reparut tout l'affreux attirail que traînent après  
 eux les ministres des tyrans. Des milliers d'hérétiques, vieil-  
 lards, femmes, enfants, furent pendus, écartelés, roués ou  
 brûlés vifs, et leurs biens confisqués au profit du roi et du  
 saint-siège!

Pendant qu'Alexandre faisait exterminer les Vaudois ou



Albigéois parce qu'ils refusaient de reconnaître sa suprême autorité, l'Écosse était en révolution à l'occasion de la nouvelle promotion du docteur Jean à l'évêché de Saint-André. Le roi Guillaume, mécontent des chanoines de cette église, parce qu'ils avaient élu un évêque sans sa permission, refusa de confirmer leur candidat, et nomma Hugues, son chapelain, pour gouverner le siège vacant. Jean porta plainte à la cour de Rome ; et aussitôt Alexandre envoya en Écosse son légat Alexis, sous-diacre de l'Église romaine, qui prononça l'interdit contre l'évêché de Saint-André, déposa Hugues comme intrus, et rétablit Jean comme légitime évêque du diocèse, en lui défendant toutefois de relever l'anathème prononcé contre son Église, avant que le roi eût consenti à son élection.

Guillaume parut se soumettre à la force et approuva l'élection ; mais immédiatement après que l'excommunication eut été levée, il fit arrêter Jean et le chassa de ses états. Alexis rendit un nouveau décret d'anathème, qui fut confirmé par le pape dans une lettre adressée aux prélats d'Écosse et particulièrement au clergé de Saint-André. En outre, par une inspiration de sa politique machiavélique, il donna la légation d'Écosse à Roger, métropolitain d'York, qui en sa qualité d'Anglais était l'ennemi naturel des Écossais, et lui ordonna d'excommunier Guillaume, de mettre son royaume en interdit, et de le déposer, s'il persistait à ne pas laisser Jean en libre possession de l'église de Saint-André. Alexandre commandait au prélat de rentrer en Écosse, de ne point abandonner son siège, et de mériter, s'il le fallait, la palme du martyr, comme saint Thomas de Cantorbéry. Toutes ces

menaces ne servirent pas beaucoup la cause de Jean ; il fut une seconde fois chassé du royaume, et on lui défendit, sous peine de mort, d'y rentrer. Il est vrai qu'aussitôt le prince fut excommunié, et l'Écosse déclarée en interdit.

Tel fut le dernier acte d'autorité exercé par Alexandre : il mourut à Città di Castello, le 30 août 1181, après avoir occupé la chaire pontificale pendant vingt-deux ans.

Ce pape, orgueilleux, vindicatif, avare, despote et cruel, montra une lâche hypocrisie aussi longtemps qu'il eut à redouter le glaive de l'empereur Frédéric. Mais dès qu'il vit son autorité affermie, il jeta le masque et se révéla aussi implacable que Grégoire VII, et plus orgueilleux encore que le moine Hildebrand.

Ce fut lui qui décréta cette fameuse bulle qui autorisait les prêtres à excommunier ceux qui leur refusaient la dime. « Nous ordonnons, disait cet infâme pape, qu'on procède » par censure pour faire payer les dîmes des moulins, des » étangs, du foin, de la laine, des abeilles, des grains et » des fruits ; et nous voulons que la dixième partie de toutes » ces récoltes soit payée avant que les cultivateurs aient » même prélevé les frais de culture. »

Combien est étrange l'aveuglement des hommes, qui aujourd'hui encore se prosternent devant les successeurs de pareils monstres !